

<u>AVIS</u>

ARROSAGE

En raison de la sécheresse qui sévit actuellement et des travaux temporaires entrepris sur la digue du Lac d'Icogne, l'Administration communale demande à tous les propriétaires d'économiser l'eau d'irrigation et d'éviter le gaspillage.

DECHETS VERTS

L'Administration communale d'Icogne rappelle aux propriétaires que les déchets de tonte des pelouses et de taille des haies doivent être amenés à la Décharge communale des Moulins pendant les heures d'ouvertures suivantes :

Mercredi de 17h00 à 19h00 Samedi de 9h00 à 12h00.

<u>FEUX</u>

Nous vous rappelons que le territoire de la Commune d'Icogne se trouve actuellement en degré 3 d'alerte de danger d'incendie. Les grillades ne seront faites qu'aux endroits prévus à cet effet et les recommandations de l'Office cantonal du feu devront impérativement être suivies lors de la Fête Nationale.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bel été.

Icogne, le 25 juillet 2017



